



Délibération n° 2021/07/19 n°05 : Cession amiable d'une partie d'un terrain communal sis rue Jean Bonnard à Mme Frédérique DAMON et M. Adrien BESSON.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 12/07/2021
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 13/07/2021
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 20/07/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN, Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR, M Mathieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU, M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND, M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Christian NEUVILLE.		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle de 579 m<sup>2</sup>, cadastrée AC 721 située au croisement de la rue docteur Aude et de la rue Jean Bonnard.

Cette parcelle faisant partie du domaine privé de la commune, jouxte la propriété de Madame Frédérique DAMON et Monsieur Adrien BESSON. Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal avait approuvé la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de cette parcelle.

Monsieur Adrien BESSON et Madame Frédérique DAMON ont fait part de leur souhait d'acquérir le terrain mis à disposition, soit après établissement du document d'arpentage, une surface de 160 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de céder 160 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle AC 721, à Madame Frédérique DAMON et Monsieur Adrien BESSON, au prix de 19 200 € (120 €/m<sup>2</sup>), après consultation des Domaines.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publique et notamment l'article L. 2211-1 ;

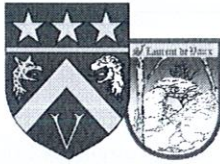
VU l'avis des Domaines en date du 25 mars 2021 ;

VU le plan joint en annexe ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
Frédérique DAMON sort de la salle et ne prend pas part au vote  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 juillet 2021 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2021/07/19 n°05 : Cession  
amiable d'une partie d'un terrain communal sis  
rue Jean Bonnard à Mme Frédérique DAMON et  
M. Adrien BESSON.

- APPROUVE** la cession d'une bande de terrain communal de 160 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AC 721, au prix de 19 200 € à Monsieur Adrien BESSON et Madame Frédérique DAMON ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec l'office notarial de Vaugneray ;
- DIT QUE** la recette sera inscrite au budget général de l'exercice 2021.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le  
20/07/2021  
et de la publication en mairie le 20/07/2021

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

